

Pétition des médecins, infirmières, secrétaires médico-sociales et SA du Bureau de la Santé Scolaire

Le service de Santé scolaire est soumis depuis plusieurs années (2016-2017) à une pression en partie consécutive à un **projet de réorganisation profonde du service** :

- réduction très significative (1/3 de l'existant) du corps médical, du corps SMS (1/3) et introduction du corps IDE
- introduction de l'informatisation
- relocalisation du service dans des centres de santé scolaire dans ou hors écoles

A ce jour le recrutement des IDE n'est toujours pas terminé. Le nombre de médecins a chuté en dessous de la cible (57 médecins en 2018, cible du projet de service à 36 médecins, aujourd'hui 10 postes vacants). Le nombre de SMS est diminué très significativement

Le logiciel adopté est loin des promesses car il n'évolue pas comme promis pour s'adapter aux missions du service : les modifications semblent être trop couteuses. Il est très chronophage et peu flexible.

Le dossier sur les locaux n'a pas du tout avancé : le nombre de locaux sur tout Paris est très bas. Même si les locaux étaient partout opérationnels, les déplacements resteraient quotidiens de par nos missions (dépistages des enfants dans leurs écoles, réunions avec les équipes pédagogiques ...)

Cette situation conduit à une pénibilité accrue :

- itinérance sur des secteurs géographiques très élargis (en moyenne une vingtaine d'école par agent sur 1 ou plusieurs arrondissement(s)) par la réduction du nombre d'agents par corps de métiers, démultiplication des partenaires de travail
- port de charges lourdes

Conséquences : fatigue et épuisement des agents avec accidents de travail, arrêts maladie...

Calendrier scolaire : Notre charge de travail est soumise à des variations horaires en lien avec la présence des élèves et des enseignants. Nous sommes très régulièrement dans l'obligation de travailler sur les temps de pauses méridiennes car cela correspond au temps libres des familles, au temps sans élèves des enseignants (temps de réunions pour les élèves à besoins spécifiques). De plus des réunions ou certains RDV en dehors des horaires fixes ne sont pas rares. Ces pics d'activités liés au temps scolaire génèrent des heures supplémentaires. Nous sommes contraints de poser nos congés exclusivement pendant les congés scolaires (sauf 5 jours par an sous réserve des nécessités de service)

Contraintes liées aux crises sanitaires : nous répondons aux urgences sanitaires (grippe H1N1, évènements traumatiques avec participation aux cellules de crise psychologiques comme pour les attentats de 2015, le plomb dans les écoles après l'incendie de Notre-Dame ... et aujourd'hui la COVID). Nos mobilisations engagées et immédiates entraînent une désorganisation majeure de nos missions habituelles.

Le nouveau règlement du temps de travail

Depuis mars 2020 notre service est totalement engagé dans les demandes en lien avec la COVID (participation aux cellules de crises, dépistage dans les EHPAD et centres d'hébergements hors les murs, contact tracing en milieu scolaire, dépistages des adultes puis des enfants dans les barnums et dans les écoles, astreintes...)

Nous n'avons pas été informés sur la déclinaison du règlement du temps de travail concernant la santé scolaire. En janvier nous avons constaté que nos **contraintes et pénibilités n'ont pas été prises en compte** (sujétions zéro). A l'annexe 4 du règlement nous retrouvons des Services travaillant sur les mêmes horaires fixes et les mêmes contraintes dépendant du calendrier scolaire avec niveau de sujétion 4 « travail itinérant avec pic d'activité dépendant du calendrier scolaire ».

Cette inégalité de traitement est injuste et nous choque !!!

Nous constatons également que le nouveau règlement ne donne aucune visibilité sur la prise en compte de nos heures supplémentaires inhérentes à nos missions et indispensables pour le service rendu attendu.

Nous constatons que nos contraintes et pénibilités n'ont pas été étudiées et notre niveau de sujétion est zéro !!

- **Notre travail auprès des élèves de moins de 6 ans dans des conditions d'exercices pénibles (locaux de travail inadaptés au sein des écoles avec beaucoup d'étages à monter- descendre)**
- **Pic de la charge de travail imposé par le calendrier scolaire (absence fréquente de pauses méridiennes en période scolaire/variation saisonnière de la charge de travail/obligation de poser les congés sur les congés scolaires)**
- **Notre travail itinérant sur les 662 écoles du 1^{er} degré public parisien avec port de charge : Plus de 20 lieux de travail par agent sur des territoires qui ne font que grandir, aggravé par un projet de service non évalué.**

Comme le cite l'article 1.5.1 il est encore possible de prendre en considération nos contraintes de travail (sur la base de « sujétions liées aux cycles et aux activités » pour « modulations importantes du cycle de travail » et « pénibilité lié à l'itinérance »)

Les agents du service de santé scolaire demandent donc une révision du règlement et de l'annexe 4 pour pouvoir bénéficier du niveau de sujétion 4 comme d'autres services de la ville qui travaillent exactement dans les mêmes conditions que nous.

Nous reconnaitre ce niveau de sujétion constitue un des points d'attractivité pour un recrutement de personnel de plus en plus difficile

Toutes les pénibilités et contraintes ont été plusieurs fois portés à l'attention des instances du personnel et ont été décrites dans le document unique et dans le recensement des risques psychosociaux de 2016. Nous n'avons jamais vu de suites à ces démarches.

Pour mémo : Les AS et SMS avaient fait valoir le travail dans les écoles le samedi matin avant la réforme des rythmes scolaires. Le service de santé scolaire n'avait que des médecins vacataires sur le terrain et n'avaient donc pas été inclus dans les accords aboutissant à un niveau de sujétion (équivalent du 4 actuel).

